

# LES COMMISSAIRES AUX COMPTES,

## CRÉATEURS DE CONFIANCE

### ET LE DIAGNOSTIC DE CYBER SÉCURITÉ

Les PME sont victimes de campagnes d'attaque « CYBER » (phishing, intrusion, etc...), au moins autant que les grands groupes et notamment quand elles en sont les sous-traitantes.

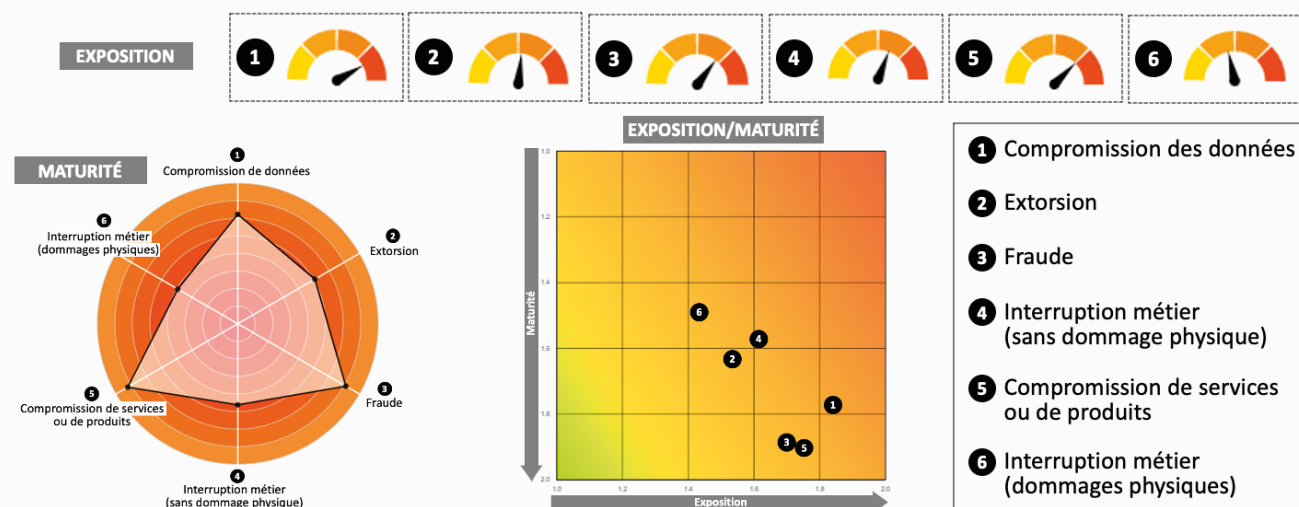
Les menaces se renouvellent rendant très difficile leur prévention. Les entreprises sont-elles bien couvertes contre ce risque aux contours multiformes et évolutifs ?

Dans ce contexte, la continuité d'exploitation d'une PME peut être menacée. Le **Commissaire aux Comptes**, spécialiste de l'analyse du risque, est en capacité d'accompagner son client PME grâce à la mise en œuvre d'un diagnostic préventif.

Le risque cyber reste difficile à modéliser, du fait d'un manque de données. Les entreprises ne partagent pas beaucoup d'informations sur les attaques qu'elles ont subies et pour cause (image de marque, non détection, etc...)

Si beaucoup d'intervenants se positionnent sur le marché de la cybersécurité (consultants, assureurs...), peu parviennent à évaluer les conséquences financières et d'image pour l'entreprise.

Le **Commissaire aux Comptes** dispose des outils et des moyens pour établir un diagnostic de sensibilisation.



Un impératif : auditer le dispositif de protection de l'entreprise pour mesurer son exposition au risque (suivant le secteur d'activité et le niveau de digitalisation). La mesure de la criticité des données, les scénarios de menaces possibles, le chiffrage de leur impact financier en mettant en regard le coût des mesures préventives pouvant être prises (un changement de serveur, des frais de sauvegarde, l'intervention d'un spécialiste...) : voilà l'objectif du diagnostic du **Commissaire aux Comptes**.

Dans l'évaluation des conséquences des cyberattaques, il ne faut pas négliger les incidences sur la notoriété de l'entreprise, sur le préjudice d'image et sur la perte de confiance des partenaires économiques. Ces points de préjudice sont très significatifs.

Fort de la confiance que lui accorde la gouvernance de l'entreprise, le **Commissaire aux Comptes** est appelé à mener une mission de sensibilisation auprès des PME.

En associant diagnostic des systèmes d'information et évaluation financière, le **Commissaire aux Comptes** formule des recommandations. Il permet aux entreprises d'améliorer leur maturité face aux risques et d'adapter leur couverture d'assurance sur ces risques.

Cette mission conduit aussi la gouvernance à réfléchir sur une stratégie globale visant à améliorer la résilience de l'entreprise. L'enjeu n'est pas d'éviter l'attaque (c'est impossible) mais d'en réduire les conséquences dommageables et de retrouver un niveau d'activité satisfaisant dans les meilleurs délais.